

Compte-rendu du CTR du 1^{er} octobre 2013

DIALOGUE SOCIAL : PEUT MIEUX FAIRE !

Ce CTR était un moment important de la vie de la DGFIP :

- ▶ parce que le directeur général a fait des annonces sur l'emploi (cf communiqué CGT du 3 octobre), et sur les non titulaires (cf communiqué CGT du 1^{er} octobre) ;
- ▶ par le premier point à l'ordre du jour : celui du dialogue social. Pour la CGT, il s'agissait bien d'entendre les réponses du directeur général à la méthode du dialogue social demandée par l'ensemble des organisations représentatives (cf courrier du 29 juillet). Celle-ci est simple : un CTR d'ouverture qui permet un premier échange autour d'un thème, et qui définit la méthode de poursuite des échanges, des GT et un CTR de clôture permettant à chacun de se positionner.

Dans ces différents propos, le directeur général a souhaité rappeler son attachement au dialogue social fondé sur le respect et la confiance mutuels « qui dépasse le simple papotage ». Il a rappelé son attachement au suffrage des personnels et donc à la représentativité, aux corps intermédiaires. Une distinction a été opérée entre syndicats représentatifs et les autres.

Il a aussi indiqué, que dans le cadre de la démarche stratégique, les directions locales disposaient d'outils pour mettre en place l'ensemble des réformes et de marges de manœuvre. A cet effet, le DGFIP a employé la formule de « déconcentration bien dosée et précautionneuse ».

Passé ces déclarations de principe, il a déclaré vouloir partager quelques principes avec les organisations syndicales :

- ▶ Organiser une conférence annuelle du dialogue social dressant l'état et l'organisation du dialogue social, fixant les objectifs des années à venir, instaurant une complémentarité entre les différentes instances ;
- ▶ Développer la concertation dans le cadre du dialogue institutionnel et du dialogue informel ;
- ▶ Construire un agenda social concerté ;
- ▶ Etre en pointe dans la négociation (exemple : le dossier de Sainte Anne à Marseille).

Par ailleurs, le directeur général a estimé que le réseau était un atout pour la DGFIP, mais qu'il ne s'interdisait aucune adaptation de celui-ci.

Pour la CGT, ces éléments sont apparus largement insuffisants. En préalable, il convient de souligner que toutes les belles propositions sont démenties par les suppressions massives d'emplois. Elle a donc réaffirmé la méthode dont elle demandait la mise en place ainsi que les sujets qui devaient donner lieu à un CTR et listés, pour partie, dans le courrier unitaire du 29 juillet. Elle s'est aussi exprimée en plaçant l'administration devant ses responsabilités : si des sujets donnent lieu à des discussions c'est bien car il existe des marges de manœuvres.

La CGT s'est dite prête à l'ouverture de négociation. Encore faut-il en connaître les thèmes ? Encore faut-il que l'objectif soit bien de négocier sans que le point de conclusion ne soit connue à l'avance et ne soit obligatoire, et que cela se fasse sur la base des revendications des agents et non sur l'accompagnement de la démarche stratégique.

Après les débats et à la suite d'une rapide suspension de séance, l'ensemble des OS (Solidaires, CGT, FO, CFDT) ont demandé la tenue d'un CTR pour ouvrir les débats sur les sujets contenus dans leur courrier du 29 juillet et un état récapitulatif de l'ensemble des questions posées lors du CTR ainsi que les réponses de la direction générale.

Montreuil, le 11 octobre 2013

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Pour la CGT, cela concerne notamment les sujets suivants :

- ▶ Le dossier de la réinternalisation de l'eau et les délégations de service public ;
- ▶ L'impact pour la DGFIP des déclarations de la ministre déléguée en charge de la décentralisation et plaidant pour d'avantage d'autonomie fiscale des territoires ;
- ▶ Le blocage et refus, dans plusieurs CAPL sur la révision de l'évaluation, de distribuer des capitaux mois ;
- ▶ L'application dans notre administration des principes de la PFR ;

Le directeur général a accédé à cette proposition.

La CGT restera très vigilante aux suites données par la direction. En effet, s'il semble exister un accord sur la méthode, il sera bien nécessaire d'en voir la concrétisation réelle... De plus, comme elle l'a affirmé lors du CTR, la méthode n'aura d'intérêt que si il y a bien un contenu, un fond qui permette d'apporter d'avancer dans la résorption des contentieux revendicatifs et d'améliorer le quotidien des agents de la DGFIP. De notre point de vue, cela repose la pertinence du bilan contradictoire de la fusion !

Au-delà de ce sujet, la direction générale avait inscrit d'autres sujets à l'ordre du jour.

Au premier rang duquel Cap numérique, soit la traduction de la démarche stratégique en matière numérique dans l'organisation de la DGFIP. Pour cela la DG entend transférer une partie des personnels du SSII vers le SCN COPERNIC qui sera baptisé alors CAP Numérique, et s'occupera de l'ensemble des projets transversaux de la direction, ainsi que d'une série d'autres projets informatiques.

Pour la CGT, cette annonce est plus que problématique. En premier lieu, car elle modifie très largement le plan stratégique informatique, qui s'il n'a jamais été voté, semblait demeurer le document de référence de la direction en matière informatique. Ensuite car aucune des évolutions présentée dans ce document n'a été discuté à aucune moment par les organisations syndicales De plus, sans aucun doute, ce projet prépare le terrain vers une évolution faisant de la DGFIP un prestataire de service des autres administrations.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT a voté contre ce projet d'arrêté considérant que le débat était loin d'être clos sur une question aussi fondamentale et structurante pour notre administration.

Autre sujet à l'ordre du jour : une transformation de l'organisation de la direction générale qui regroupe dans une même entité : la mission nationale d'audit et la mission nationale de maîtrise des risques au sein d'une seule mission « risque et audit », alors que les deux missions ont des finalités très différentes. De plus, une mission stratégie des relations aux

publics est rattachée au directeur général adjoint en supprimant la structure chargée de ce point et rattachant le secteur communication au cabinet du DG.

Une nouvelle fois, l'absence de dialogue social est réelle. Aucun de ces points n'a jamais été évoqué. Plus globalement, cette évolution peut conduire à une réelle remise en cause de l'indépendance à terme de l'audit pouvant se transformer à termes dans de véritables vérifications de services « à charge » dans le cadre de la maîtrise des risques. La CGT a donc voté contre cette proposition.

Deux autres sujets était aussi à l'ordre du jour : un projet de modification des statuts de la DGE et un projet de prise en charge par le PRS compétent pour la DNVSF des paiements accompagnant les actes ou déclarations liés à la détention d'avoir à l'étranger.

Pour la CGT, ces deux projets sont à analyser attentivement mais aucun d'entre eux n'ont été présenté localement, avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'avoir cet échange. Elle a donc voté contre les deux projets de décrets qui seront automatiquement soumis à un prochain CTR.

Moment important de la vie de la DGFIP, ce CTR a clairement montré l'orientation de la direction générale malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales, le DG commence déjà à mettre en place son projet stratégique.

En conclusion concernant le dialogue social, un premier pas timide a été fait par le DG, il faut désormais qu'il soit concrétisé :

- La DG établira un tableau de suivi des questions des organisations syndicales non réglées en CTR, dont elle fera des réponses par courrier ou en CTR ;
- Le Directeur général est d'accord pour réexaminer les demandes formulées dans la lettre intersyndicale :
 - ▶ La conférence sociale annuelle (la CGT s'y était opposée du fait du cadre ne respectant pas la représentativité et des contenus non définis clairement) : elle serait remplacée par un CTR Dialogue social ;
 - ▶ Un CTR examinera les thèmes à ouvrir et à prolonger en GT (certains sujets prévus en GT pourraient entrer dans cette démarche) ;
 - ▶ Le CTR sur le dossier des NT ne sera pas conclusif et pourra déboucher sur d'autres GT.

En tout état de cause, c'est bien par la mobilisation que nous pourrons faire évoluer les choix et c'est bien à cela que la CGT va s'attacher.